

# Proville Infos

Juin 2014 - N° 49

Bulletin municipal de la commune de Proville

## Edito



Chères Provilloises, chers Provillois,

Après un long temps, beaucoup trop long, dominé par une campagne électorale qui a dépassé les limites de la normalité, voire du supportable, la vie municipale a enfin repris son cours normal et la commune a retrouvé son calme et sa sérénité.

Le mandat qui vient de commencer s'annonce, pour tous les maires, pour tous les conseils municipaux de France, à la fois particulier et difficile.

**PARTICULIER** parce que le « bing bang » territorial qui se prépare dans une confusion évidente, rend incertaine, voire impossible, toute prospective.

Quid des Régions, quid des Conseils généraux, mais aussi, et surtout, quid des communes ?

En effet, on nous annonce dans le cadre d'une énième loi de décentralisation (de plus en plus recentralisatrice) un renforcement des intercommunalités – vouées, semble-t-il, à remplacer les arrondissements à terme – qui se traduira par un nouveau transfert de compétences des communes vers les communautés, qu'elles soient de communes ou d'agglomération. Tant pis pour la proximité et vive la constitution de nouvelles baronnies... un peu plus de deux siècles après la Révolution. L'un des exemples les plus évidents et les plus dangereux en est le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, pierre angulaire de la toute récente loi ALUR (SIC !), qui va dépouiller les communes de l'une de leurs compétences essentielles : l'urbanisme et les laisser à la merci de décisions prises en dehors de la commune, voire même contre l'avis de ses élus, et qui risqueront ainsi de transformer radicalement le caractère de la dite commune (imaginez Proville avec des immeubles de 10 étages... ou pire.. !)

**DIFFICILE** de par les incertitudes sur le plan financier.

Le premier ministre a annoncé il y a quelques semaines un plan d'austérité qui touche les collectivités locales à hauteur de 11 milliards d'euros.

Un calcul rapide nous a permis de déterminer que nous devrions perdre d'ici fin 2017 une somme cumulée d'environ 500 000 euros s'agissant de la dotation générale de fonctionnement (Etat). A cette somme s'ajouteront les subventions que le Conseil Général et la Région, eux aussi touchés par la réduction des dotations, ne pourront plus nous verser.

Evidemment, comme pour toutes les communes, ces « coupes claires » remettront en cause bien des projets que nous avons pour Proville.

Il va falloir, au conseil municipal, faire preuve de beaucoup d'imagination, d'abord pour conserver les services déjà mis en place tout en améliorant encore leurs qualités et ensuite pour en créer de nouveaux.

C'est là une tâche à laquelle vos élus s'attelleront avec détermination et enthousiasme.

Bonnes vacances à tous

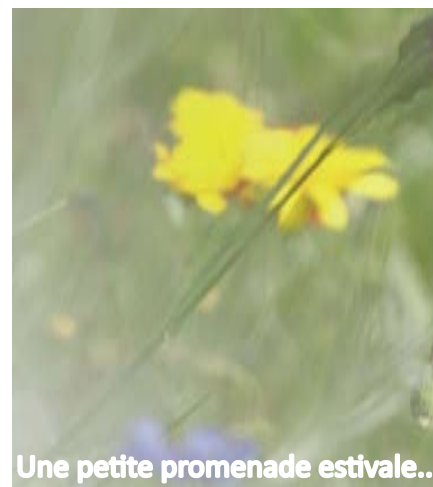
*Cordialement*  
Votre Maire  
Daniel DELWARDE



Rencontre inattendue...



les vaches salers vous attendent dans les prairies du bois Chenu



Une petite promenade estivale...



Passez par la passerelle qui enjambe l'Escaut rivière

Proville Nature et

Dynamisme

# COUP DE PROJECTEUR SUR LE BUDGET 2014

Le budget 2014 a été adopté lors de la réunion du conseil municipal du 16 avril.

Ce budget, présenté aujourd'hui sous forme graphique, afin qu'il soit lisible et accessible à tous, a été établi avec rigueur et prudence ; rigueur et prudence qui s'imposent à la municipalité dans la conjoncture particulière que nous vivons.

## Un environnement économique et financier difficile

Climat économique empreint de morosité, croissance en berne, crise de confiance, persistance du chômage, sont autant d'éléments dont la prise en compte est essentielle lors de l'établissement du budget. C'est ainsi, que **le gel des taux d'imposition des impôts locaux**, et ce depuis 2006, répond à la volonté de la municipalité de ne pas grever le budget des ménages qui cette année encore n'auront à supporter que la seule **réévaluation des bases fixée par l'Etat pour toutes les communes de France à 0,9%**.

**Contexte financier défavorable.** Confronté depuis de nombreuses années à un déficit persistant, l'Etat a décidé d'associer les collectivités locales et notamment les communes, à l'effort de redressement des comptes publics.

**La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat** aux communes, d'abord gelée depuis quelques années, **diminue** pour la première fois en 2014, créant un précédent, et **continuera à diminuer** de manière certaine **jusqu'en 2017** (perte cumulée évaluée à environ 500 000 €).

**La Région et le Département**, partenaires traditionnels des communes, soumis aux mêmes restrictions, dès maintenant retardent, échelonnent ou **remettent en question** les aides et les subventions qu'ils octroient habituellement ; nouvelle donne dont il nous faudra tenir compte à l'avenir et qui incite à la prudence.

## Les atouts de notre commune

Notre commune dispose néanmoins de fondamentaux solides, héritage à préserver, notamment d'un **endettement maîtrisé** de 14,80 % (annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement) et qui s'infléchira sous les 10 % en fin de mandat, et d'une **capacité de désendettement de 7,5 années** nous situant en zone verte, traduction d'une utilisation dynamique de l'emprunt nous ayant permis de doter la commune d'équipements enviés et appréciés de nos concitoyens.

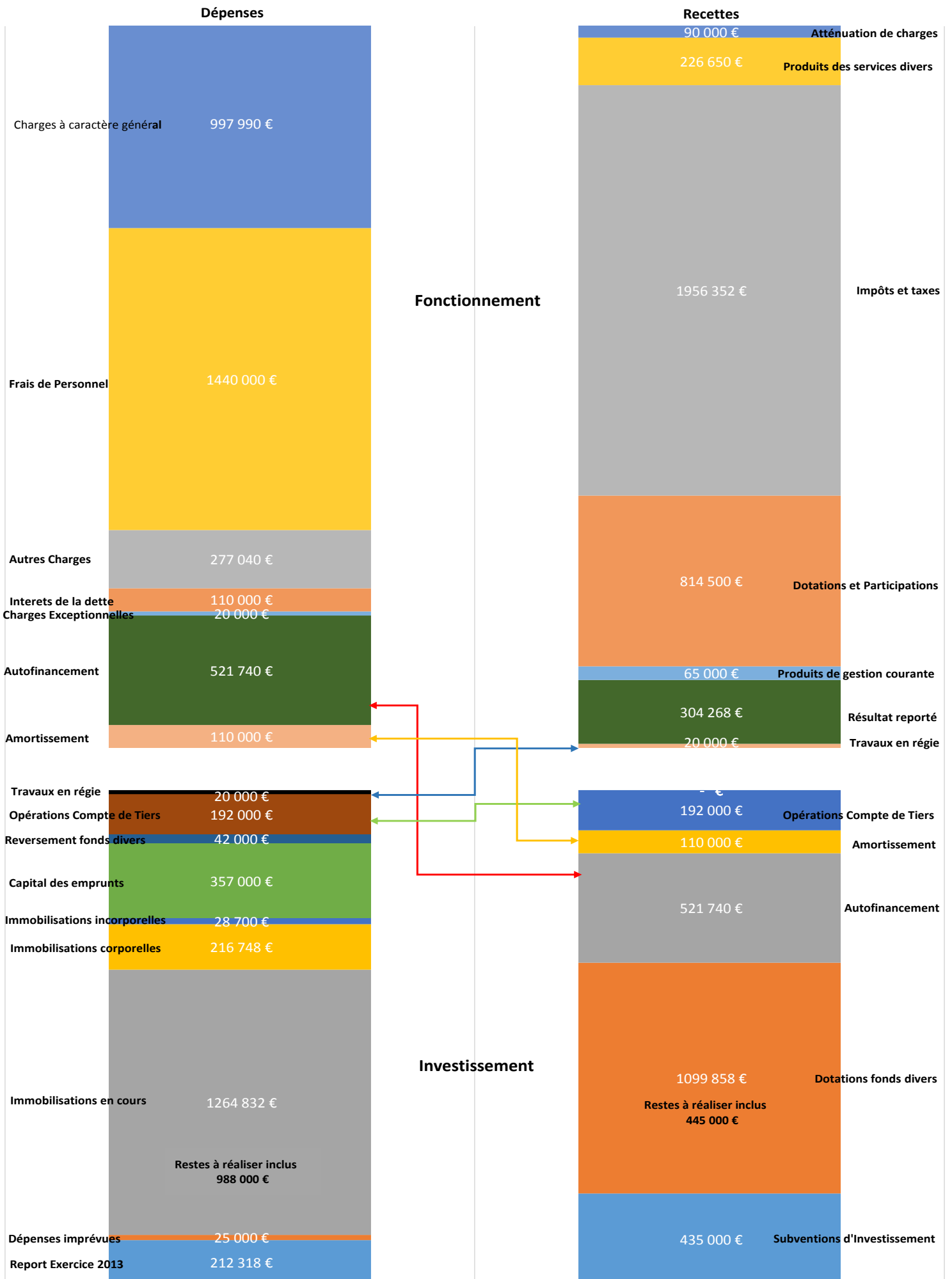
Les prévisions budgétaires s'équilibrent à 3 476 770 € en section de fonctionnement et à 2 358 598 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement, en dépit des contraintes et malgré la diminution de la dotation globale de fonctionnement, a donné lieu à une prévision quasi équivalente au budget précédent.

La section d'investissement, qui ne comporte **pas d'emprunt nouveau**, bénéficie d'un autofinancement prévisionnel de 611 740 € permettant de faire face au remboursement en capital et rend possible l'inscription d'investissements nouveaux (hors restes à réaliser) d'un montant de 494 980 € dont une partie sera mise en réserve afin de faire face aux chantiers de voirie rendus nécessaires par des travaux d'assainissement importants prévus par le SIAC, syndicat d'assainissement, à l'horizon 2015 dans le centre de la commune.

Jean-Michel DOLACINSKI  
Adjoint aux finances et au développement économique

# BUDGET 2014







14 juillet 2014  
Place de la République

# REPAS REPUBLICAIN

Cérémonie  
Commemorative

Tir à l'arc,  
Jeux traditionnels  
et peintres

Assoskor

La Rose des Vents

Repas Républicain dansant

Distribution de glaces  
aux enfants

Lâcher de lanternes volantes

[www.proville.fr](http://www.proville.fr)

proville.com - 11, rue de la République - 93000 Provins - 03 26 41 11 11

# Le 14 juillet à Proville, c'est jour de fête !

D'abord nous nous retrouverons le midi pour commémorer la fête nationale, devant notre beau Monument aux Morts, comme il se doit.

Ensuite, l'après-midi nous vous proposerons des activités ludiques avec la participation de nos dynamiques associations provilloises.

Enfin le soir, le comité des fêtes vous invitera à son sympathique repas républicain (dansant), moment idéal pour rapprocher nos concitoyens.

Pour finir, et en musique, seront lâchées les lanternes lumineuses.

Nous vous attendons très nombreux.

Amicalement,

Christophe BELOT  
Conseiller délégué aux fêtes et cérémonies

Guy COQUELLE  
Adjoint aux associations et la communication



## PROGRAMMATION

**12 h 30 - Cérémonie commémorative**  
avec la participation de l'Harmonie municipale  
et des anciens combattants  
Dépôt de gerbe au Monument aux Morts  
Vin d'honneur salle Gatién

**De 16 h à 19 h**  
On ne change pas une équipe qui gagne !  
Tir à l'arc - jeux traditionnels  
Distribution de glaces aux enfants

Les associations provilloises (Assoskor, la Rose des Vents, la peinture à l'huile Aquarelle pastel) reviennent cette année pour :

- \* Un concert de musique
- \* Un spectacle de danse  
et l'inspiration de nos peintres

**De 19 h à 23 h**  
Repas républicain dansant  
organisé par le Comité des Fêtes  
avec le groupe TOP 5

**De 23 h à 00 h**  
Lâcher de lanternes volantes lumineuses  
agrémenté des musiques du groupe Skor...



## REPAS REPUBLICAIN

### L'Apéritif

Crémant d'Alsace, Bière du Centenaire

### L'Entrée

Assiette de charcuterie et ses accompagnements

### Le Plat

Un demi poulet ou jambonneau  
avec ses pommes de terres et oignons  
Assiette de fromages

### Le Dessert

Gâteau aux fruits

## Coupon réponse à déposer en mairie avant le 4 juillet

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Nombre de personnes : ..... x 20 €

Total : ..... €

Nombre de jambonneau : .....

Nombre de demi-poulet : .....

**Coupon réponse et chèque (à l'ordre du comité des fêtes)**



# DU BON USAGE DE LA DEMOCRATIE

Les dernières élections municipales ont généré quelques « bouleversements » dans ce microcosme particulier qu'est celui de la Communauté d'agglomération de Cambrai.

A propos de cette dénomination, Communauté d'agglomération « DE CAMBRAI », une question se pose : depuis deux ans, loi oblige, la CAC s'est associée avec quatre autres intercommunalités existantes. Or, la nouvelle structure s'appelle toujours Communauté d'agglomération « DE CAMBRAI », et non, par exemple, « DU CAMBRÉSIS », comme si les autres intercommunalités avaient été purement et simplement absorbées, digérées et évacuées, en fait comme si elles n'avaient jamais existé, comme si ce qui compte en réalité ce n'est pas l'intercommunalité, c'est-à-dire l'union de 49 communes, mais bien seulement la ville centre.

Parmi ces « bouleversements » (en fait le seul véritable dans ce monde immuable...), **l'éviction**, et c'est là le mot utilisé par la Voix du Nord dans son édition du mercredi 14 avril, de deux vice-présidents en place, les maires d'Escaudoevres et de Proville, en fait **les maires des troisième et quatrième communes** les plus peuplées (sur 49), évincés au profit de... conseillers municipaux cambrésiens (qui constituent, à eux seuls, la moitié du bureau communautaire - dont le président -). Un camouflet pour les Scaldobrigiens et les Provillois, **un manque de respect patent pour les populations de ces deux communes ainsi méprisées.**

Il n'est pas ici question de s'exprimer sur le cas du maire d'Escaudoevres même si, à l'évidence, cette éviction est pour le moins surprenante.

Par contre, il est de notre devoir d'évoquer le cas de notre maire, Daniel Delwarde.

En fait, « l'histoire » n'est pas nouvelle et se répète à l'infini.

En 1995, alors qu'il vient de battre aux élections municipales le co-président de la Communauté de villes de Cambrai, Daniel Delwarde ne se voit pourtant « offrir » qu'un strapontin de conseiller délégué (pour mémoire le tout nouveau maire de Marcoing, en 2001, a été immédiatement promu vice-président au motif que sa commune était chef-lieu de canton et, en 2009, le tout nouveau maire de Neuville-Saint-Rémy s'est immédiatement retrouvé dans le fauteuil de premier vice-président avec comme justification que c'était là la responsabilité de son prédécesseur...).

Sans doute le maire de Proville, de par ses origines, était-il, dès son élection, soupçonné du péché originel...

En 2001, à la suite des élections municipales, il est - déjà - totalement évincé de l'exécutif...sans raisons avancées. En 2008, il est à nouveau jugé indésirable dans le même exécutif où il n'entrera, en 2009, qu'à la suite tant du décès d'un vice-président que de l'élection d'un nouveau président, qu'il fallait sans heurts, - un accouchement au forceps en somme - .

En 2014, après 5 ans de service, l'histoire se répète une nouvelle fois... **Dehors le maire de Proville !**

Lui est-il reproché de ne pas travailler ? NON !

Lui est-il reproché d'être incompetent ? NON !

Lui est-il reproché de ne pas avoir été loyal ? NON !

En fait, Monsieur Villain justifie sa décision (Voix du Nord précitée) comme étant « un choix de personne ».

En un mot, pour être retenu dans la « liste d'or », il ne faut surtout pas faire preuve de personnalité, ne jamais émettre de doutes, ne jamais proposer d'autres solutions que celles, prémâchées, offertes à l'exécutif.....

Evidemment ce profil n'est pas celui de notre maire pour qui la **fonction d'élu** implique, entre autres **devoirs**, celui de **s'exprimer**, de **défendre tant sa commune que l'intérêt général**.



Proville qui a, traditionnellement, produit des élus de caractère, apparaît depuis des décennies maintenant comme le vilain petit canard qu'il faudrait faire taire.

On ne peut, évidemment, pas détacher cet ostracisme basique et improductif de l'état réel de notre Cambrésis.

Certains se gargarisent de résultats qui, vus de l'extérieur, apparaissent bien médiocres. Les mêmes accusent systématiquement les différentes autorités de leurs propres échecs.

Et si on allait voir dans les arrondissements voisins.....

Et si on s'interrogeait sur la relation qui existe entre leurs résultats et leur mode de gouvernance, en fait sur leur pratique de la démocratie.....

On pourrait alors, peut-être, comprendre là où le bât blesse et pourquoi il blesse.

Ici, comme ailleurs, **ce n'est que des différences que peut naître le progrès.**

**Encore faut-il oser, encore faut-il avoir le courage d'oser !**

**Jean-Luc VALEIN**

Adjoint à la culture et aux écoles

**Guy COQUELLE**

Adjoint à la communication et aux associations

# LA DIGUE DU CANAL NE SERAIT PLUS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE ?

C'est ainsi que commençait l'article de la Voix du Nord concernant les travaux d'assainissement de la Digue du Canal. Pas moins de deux articles en une semaine... Notre quotidien local se serait il pris de passion (lui aussi) pour ce lieu enchanteur ?

Les travaux vont bientôt se terminer dans les délais qui étaient initialement prévus. Viendra ensuite la nécessaire phase de remise en état pour que notre belle digue, lieu de promenade très fréquenté, retrouve son charme et sa quiétude.

Mais pourquoi faire couler tant d'encre autour de ces travaux ? Justement parce que le lieu est très fréquenté par les promeneurs, joggeurs, rollers et autres vététistes. Ce qui prouve qu'il est agréable et plaisant, surtout à la belle saison.

Or, quelques promeneurs n'ont pas vu d'un très bon œil ces travaux qui perturbaient leurs habitudes sur « leur » digue. Il est vrai que certains se sont montrés pour le moins indécents envers le personnel de l'entreprise qui travaillait sur place ; personnel qui, par ailleurs, s'est toujours conduit de manière courtoise, compréhensive et sympathique envers les riverains.

Certains promeneurs ont même exprimé leur mécontentement à l'encontre des riverains qui ne faisaient que rentrer chez eux le plus précautionneusement possible (état de la voirie en travaux oblige).

Bref, cette période a pu être vécue comme assez tendue par les uns et les autres. Il fallait pourtant que les travaux se fassent...

Quelles conclusions en tirer ? De toute évidence il faut repenser la circulation sur ce lieu tout à fait particulier de notre commune. Cette réflexion doit se faire autour de deux constats évidents :

- il est normal que les riverains rentrent chez eux en voiture.
- on ne peut empêcher les promeneurs de venir se détendre sur le bord du canal.

Oui, mais voilà, il faut que chacun se respecte.

C'est autour de cette évidence que la municipalité va rencontrer les riverains pour trouver une solution sereine à ce lieu qui ne demande qu'à susciter l'apaisement et le calme.

Espérons que la Voix du Nord pourra prochainement annoncer que la Digue du Canal est un charmant lieu de promenade où il fait bon se détendre.

Les bonnes nouvelles méritent, elles aussi, d'avoir les honneurs de la presse.

**Thérèse WAGNIER**

Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie, au développement numérique

## TOUT UN CHACUN AURA PU CONSTATER QUE LA MAIRIE BENEFICIAIT DE TRAVAUX



Aucune surprise !

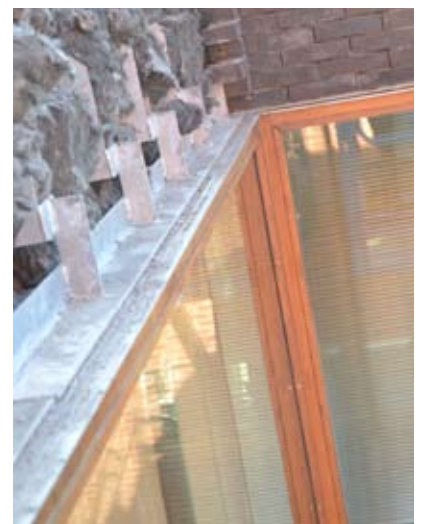
Tant lors de l'inauguration que dans le cadre de la cérémonie des vœux de 2013, le maire avait signalé qu'une des entreprises attributaires d'un marché avait fourni des prestations de qualité médiocre. Une somme importante avait donc été retenue sur son compte par la commune aux fins de faire exécuter les travaux non réalisés par une entreprise différente.

C'est maintenant chose faite.

Toute personne qui a fait construire un jour sait très bien que les chantiers sont rarement « un long fleuve tranquille ».

**Philippe PARENT**

Conseiller délégué aux travaux



# CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE

Chacun l'aura remarqué, les commémorations pour le centenaire de la Grande Guerre vont se multiplier. Il est vrai que ces quatre années tragiques auront fortement marqué notre mémoire collective.

Proville, comme de nombreuses communes du Nord de la France, a vécu cette guerre, qui a laissé bien des traces sur notre territoire (casemate, cimetière anglais). De fait, il était important de commémorer ces moments si difficiles et de rendre hommage aux victimes militaires et civiles de notre commune.

C'est dans cet esprit et dans la volonté de mettre l'humain au centre de ces commémorations qu'un groupe de réflexion et de travail s'est constitué autour de la municipalité.

Les anciens combattants, l'association Puerorum Villa (tant sur l'aspect patrimonial que généalogique) ainsi que des Provillois passionnés par cette époque se sont donc réunis afin de pouvoir proposer durant cinq ans (2014-2019) un programme qui sera en phase avec les événements marquants de chaque année commémorée.

Sans en dévoiler davantage, nous pouvons vous informer que, pour le second semestre de cette année, un ensemble de manifestations sont prévues. Un travail généalogique sur les soldats morts au combat et dont le nom figure sur le monument de la Place de la République est en cours. C'est autour de ces généalogies que le programme va se construire.

Le 29 août, Puerorum Villa vous proposera un circuit du souvenir provillois (ce circuit sera reproduit la semaine suivante ainsi qu'à l'occasion des journées du patrimoine). La médiathèque proposera également un film avec la présence du réalisateur. D'autres événements et manifestations sont également prévues. Le programme sera distribué au mois d'août.

Guy COQUELLE

Adjoint à la communication et aux associations

Souvenirs



## RAPPEL

### TONTES

La saison estivale nous invite à ressortir nos tondeuses. Pour le bien être de tous rappelons nous que l'utilisation des tondeuses a été réglementée.

**Semaine :** de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

**Dimanche et jours fériés :**  
de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h (arrêté municipal n° 2012.124)

### NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Dans toutes les rues, les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires, sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de propriété (arrêté municipal en date du 23/10/2003).

**Le non respect de ces arrêtés pourra être sanctionné tant par la police municipale que par la police nationale (amendes).**

